

[Text]

Mr. Sinclair: No, Mr. Chairman, we specifically did not ask people about other people but just about themselves.

Mr. Malone: Some of my other questions were asked by Mr. Keyes. The one dealing with the whole nature of transportation by its very fact often has people away from home, locates them over night in one more concrete block motel. They are there for a duration and then return. Is that away-from-home factor significant to those who report that they are drinking before working on the job?

Mr. Sinclair: Well, 9% to 45% indicated that was one of the reasons.

• 1140

Mr. Malone: My next comment deals with what we refer to as the eight-hour rule, which seems to be a perfectly satisfactory rule with respect to the person who is a social drinker. Having a social drinker abstain from alcohol for eight hours seems to ensure that safety is not jeopardized. However, I do not think there is any assurance of safety if a person over-drinks eight hours before reporting to a safety-sensitive work situation and is presumed to be able and capable of assuring public safety.

Mr. Sinclair: Yes, you are referring to the hangover effect or the disabling effect.

Mr. Malone: Yes. When the worker is significantly hung-over.

Mr. Sinclair: In which case, eight hours may not be enough to prevent that effect. But that type of problem is perhaps one that can be identified through observation and dealt with in the mode of "for cause".

Mr. Malone: You indicated, in response to Mr. Keyes's question, that a certain percentage of workers have indicated different reasons, such as too many hours, boredom, or temperature, etc. Have you created a matrix that shows a correlation between job challenge and consumption of substance?

Mr. Sinclair: No, we have not.

Mr. Nowlan: If my questions have already been asked, please nod your head.

I understand that someone asked about the Canadian experience with a 12-hour rule. What is the rule for Air Canada and DND? Is there a difference? Do the rules involve eight or twelve hours?

Mr. Shortliffe: I think Air Canada's is eight hours, Canadian Airlines' is twelve, and DND's is eight hours.

[Translation]

M. Sinclair: Non, monsieur le président, nous avons expressément dit aux gens que nous ne voulions pas avoir leur avis sur leurs collègues de travail mais simplement connaître leurs propres habitudes.

M. Malone: M. Keyes a déjà posé certaines des questions que j'avais préparées. Il a parlé notamment de la nature même des transports, qui obligent les gens à s'éloigner de chez eux et à passer souvent la nuit dans des motels anonymes. Ils sont loin de leur domicile pendant un certain temps, et puis ils reviennent chez eux. Ce facteur de l'éloignement est-il important pour les travailleurs qui reconnaissent consommer de l'alcool avant de se rendre au travail?

M. Sinclair: Et bien, de 9 p. 100 à 45 p. 100 d'entre eux ont indiqué que c'était une des raisons.

M. Malone: J'aimerais aussi parler de ce que nous appelons la règle des huit heures, qui semble tout à fait satisfaisante dans le cas des gens qui consomment de l'alcool en société. Il semble suffisant de demander à ces gens de s'abstenir de consommer de l'alcool pendant huit heures pour garantir la sécurité des passagers. Cependant, je ne pense pas que ce soit une garantie suffisante si le titulaire d'un poste relié à la sécurité s'enivre huit heures avant de se présenter au travail et si l'on présume qu'il est en mesure d'assurer la sécurité du public.

M. Sinclair: Oui, vous voulez parler de la baisse de rendement causée par la «gueule de bois».

M. Malone: Oui. Je veux parler d'un travailleur qui aurait vraiment mal aux cheveux.

M. Sinclair: Dans ce cas, il ne suffirait peut-être pas d'attendre huit heures pour empêcher ces effets. Mais ce genre de problème peut peut-être être décelé grâce à l'observation et réglé par un test de dépistage «pour cause».

M. Malone: En réponse à une question de M. Keyes, vous avez indiqué qu'un certain pourcentage des travailleurs ont invoqué différentes raisons, par exemple, des quarts de travail trop longs, l'ennui, la température, etc. Avez-vous établi une matrice montrant les liens entre les défis posés par le travail et la consommation de ces substances?

M. Sinclair: Non.

M. Nowlan: Si d'autres membres du Comité ont déjà posé les mêmes questions, n'hésitez pas à hocher la tête.

Si je me souviens bien, on vous a déjà demandé si l'on appliquait au Canada la règle de douze heures. Quelle est la règle pour Air Canada et le ministère de la Défense nationale? Est-elle la même partout? Est-ce qu'on applique la règle de huit ou de douze heures?

M. Shortliffe: Je pense qu'Air Canada applique la règle des huit heures, les Lignes Aériennes Canadien celle des douze heures et le ministère de la Défense nationale, celle des huit heures.